



SOMMAIRE

1. Approbation
2. Situation accidents
3. Règlement des associations
4. Location du MCR 180 R
5. Site Internet
6. Le stock de Chambley
7. L'avertisseur de décrochage
8. Statuts du Givav
9. Situation des clubs
10. Questions diverses

Présents

JACQUES BULOIS
Georges CHEVALET
Jean-Pierre COLLE
Michel CRUETTE
HUBERT DELCROIX
Christian LECUYER
Gérard LESCASSE
Daniel PERCIAUX

Invité présent

Jean-Pierre
Gauthereau
(partiellement)

Absent excusé

Pour raisons
météorologiques :
Pierre ALBERTINI
Christian BON
GERARD CHIOCCI
Bernard GUILLEMIN

Invité excusé

Marcel JUILLOT

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le CONSEIL après quelques mises au point approuve les comptes rendus de la réunion du 14 septembre dernier.

2. SITUATION ACCIDENTS

Nous avons enregistré pour le moment 34 accidents qui ont causé la disparition de trois de nos camarades. Nous enregistrons également un blessé. Nous ne parlons ici que des pilotes dont les planeurs étaient inscrits au compte "accidents" de notre association. Le nombre d'accidents ainsi que les indemnisations sont en baisse de manière significative au niveau de l'ANEPVV. Pour la FRANCE, nous avons connaissance de 53 accidents ayant causé 10 décès ainsi que 4 blessés graves. Neuf accidents concernent des amis européens parmi lesquels quatre pilotes sont décédés et deux ont été blessés gravement.

3. REGLEMENT DES ASSOCIATIONS

Cette année 2012, avec sa saison difficile, semble engendrer des difficultés de paiement dans nombre d'associations, y compris les plus importantes. Nous enregistrons un déficit de paiement de 173 104 € à ce jour. Le taux de recouvrement n'est donc que de 86,60%, 7,78% des associations n'ayant réglé que partiellement, 5,39% des clubs n'ayant strictement rien réglé dans l'année.

4. LA LOCATION DU MCR 180R

Le MCR 180 R est désormais prêt à la location pour la saison 2013. Aussi, le CONSEIL d'administration met-il au point les modalités de mise à disposition de cet avion.

En préambule, le Président souhaite vivement que le calendrier des compétitions soit étudié avec soin afin d'éviter que deux concours ne se tiennent aux mêmes dates pour que les remorqueurs nationaux ou régionaux puissent être loués le plus souvent possible. Il en va de leur rentabilité et donc de leur existence même.

La gestion de la location est assumée par le secrétariat de l'ANEPVV qui en réfère au Président. Le Président tranche en cas de conflit, éventuellement avec l'avis du CONSEIL. Le Président a créé sous GMAIL un calendrier de réservation qui sera accessible aux membres du CONSEIL d'administration.

La convention de location est calquée sur celle de la FFVV. Toutefois, pour des raisons évidentes, le CONSEIL personnalise cette convention au goût de l'ANEPVV. Le CONSEIL décide de créer une liste de pilotes qualifiés sur cet avion, liste nommée "liste des pilotes MCR". La qualification MCR s'obtient soit à VINON, soit à SAINT AUBAN, soit auprès d'un instructeur déjà qualifié MCR. Seuls ces pilotes qualifiés, répertoriés sur la liste peuvent prendre le MCR en compte.

Le calcul du prix de location suscite un vif débat. Le CONSEIL décide de s'aligner sur le prix fédéral, Michel CRUETTE étant chargé de la discussion avec les responsables fédéraux. Pour le nombre d'heures facturées, le juge de paix sera le tachymètre entre deux locations.

L'avion sera inscrit à l'ANEPVV, en casse pour 180 000 € par le locataire et à ses frais.

5. SITE INTERNET DE L'ANEPVV

Le site

Le Président présente le site réalisé par notre prestataire et complété par Hubert DELCROIX. Quelques travaux sont encore nécessaires pour parvenir au site souhaité. Le CONSEIL valide le site et demande à ce que la présentation des pages soit revue.

L'avenir

Pierre MONTAIN, le concepteur du site, viendra former le personnel de l'ANEPVV afin que nous devenions autonomes au niveau des modifications. Nous tablons sur trois jours de formation. Le Président gère cette demande. Certains membres font part de leurs souhaits d'évolution du site notamment en matière de gestion des pièces détachées.

SN CENTRAIR

Nous avons demandé à la SN CENTRAIR de fabriquer des ailerons de Pégase. Le prix est de 5 000 € la paire ! Malgré ce prix, jugé fort élevé, la SN CENTRAIR ne peut fabriquer dix paires d'ailerons ! Le problème est qu'elle réembauche d'anciens employés pour les fabriquer. Notre demande de 10 paires d'ailerons ne peut donc être honorée en totalité. La SN CENTRAIR est capable d'en fabriquer cinq paires ! Le CONSEIL décide de passer commande de cinq paires d'ailerons et de les stocker à VINON ou à CHAMBLEY.

6. LA MISE EN PLACE A CHAMBLEY

Le stock de TOURS

Le président s'est déplacé à Tours pour faire l'état du stock. Ce stock a été jugé intéressant et il est décidé de le transférer à CHAMBLEY toutefois en triant avant de le transporter. Certaines pièces sont à mettre en vente comme un très beau PHOEBUS (OT) à réparer. En prévision d'un pré-tri, le secrétaire se renseigne pour pouvoir mettre en déchèterie les pièces dont nous souhaitons nous débarrasser. Le secrétaire est également chargé de trouver un transporteur. Le déménagement est envisagé pour le mois d'avril 2013. Michel CRUETTE a pour mission de prendre contact avec l'association DEDALE afin de lui proposer de prendre en compte certaines pièces.

D'autres pièces

Jacques BULOIS a créé une base de données permettant de découvrir des pièces actuellement en stock dans les clubs. Il s'est basé sur les machines accidentées qui étaient inscrites à l'ANEPVV et qui sont donc, après indemnisation, restées propriété de notre association.

D'autre part une discussion s'engage sur la conservation de remorqueurs au sein du stock de CHAMBLEY. Trois pourraient être conservés en croix, trois autres démontés. Le CONSEIL souhaite établir un cahier des charges précis afin de pouvoir offrir une proposition correcte aux clubs concernés. Le but est de ne pas cannibaliser tous les RALLYE pour en conserver certains en vol et d'autres pour pièces détachées. Une autre idée est de faire une proposition aux associations qui souhaitent vendre leur remorqueur afin de préserver la "lignée" et pouvoir dépanner des clubs. Georges CHEVALET et Gérard LESCASSE sont chargés de réfléchir à une proposition à faire aux clubs en ce sens et de soumettre leurs idées lors du prochain CONSEIL.

7. L'AVERTISSEUR DE DECROCHAGE

L'avertisseur de décrochage électronique est un instrument pouvant probablement éviter des accidents. Il analyse le facteur de charge. Cet appareil a été primé par l'OSTIV. Pour une commande de dix avertisseurs, le prix serait de 670 € pièce. L'ANEPVV souhaite mettre ces avertisseurs à disposition des clubs en échange d'une imputation de 300 € sur le compte accident. Cet avertisseur peut être monté sur des biplaces dans un but pédagogique.

Le CONSEIL est très partagé sur cet appareil. Notre spécialiste voltige, Daniel PERCIAUX explique comment cet instrument peut être utilisé au niveau pédagogique.

L'explication semble convaincre une partie de l'assistance. Le Président insiste sur le but pédagogique de cet instrument, notamment sur un biplace chargé. Finalement, le CONSEIL accepte la proposition du Président. Ces instruments seront remis en priorité aux comités régionaux. Cette distribution sera faite lors de l'assemblée générale.

8. STATUTS DU GIVAV

L'objectif de la FFVV est de prendre pied dans le GIVAV car le module des licences utilisé par la FFVV est celui du GIVAV. La discussion s'engage sur la nécessité de voir l'ANEPVV représenté au CONSEIL d'administration du GIVAV. Le CONSEIL décide d'accepter la proposition de l'association GIVAV de disposer statutairement de deux administrateurs. Le Président transmettra aux rédacteurs des statuts de la future association les observations des membres du CONSEIL d'administration de l'ANEPVV.

9. SITUATION DES CLUBS

Haguenau

Haguenau a payé en retard. Le secrétariat a donc appliqué la pénalité prévue au règlement intérieur. Le Président du club, après avoir réglé le montant appelé, y compris la pénalité a initié un recours gracieux pour éviter à son club le paiement de cette pénalité. Le CONSEIL, au regard du caractère exceptionnel du retard, donne son accord pour le remboursement de la pénalité.

Autres clubs

Certains clubs n'ont rien payé. Cependant l'ANEPVV a réglé des casses chez ces clubs qui, eux, n'ont absolument rien réglé des appels de cotisations. Un de ces clubs a même une situation nette, négative de 7 000 €.

10. QUESTIONS DIVERSES

Le bulletin d'adhésion

Georges Chevalet est mandaté pour créer un bulletin d'adhésion des clubs à l'ANEPVV en collaboration avec la FFVV et le GIVAV.

L'assemblée générale

Le CONSEIL maintient son assemblée générale le vendredi soir vers 17 heures. Des précisions seront apportées plus tard quant à l'organisation de l'A.G. et du repas qui suivra.

Jean-Pierre Gauthereau rejoint le CONSEIL pour présenter le vote électronique qui sera utilisé par la FFVV lors de son assemblée générale électorale.

La FFVV a reçu des propositions d'entreprises. Une de ces propositions semble plus intéressante et permet davantage de possibilités. La société UBIQUS qui propose ses services a l'habitude de travailler avec certaines fédérations, comme la FNA ou des grandes entreprises comme AXA ou TOTAL. Le résultat des votes est affiché immédiatement à la fin du vote.

Les administrateurs renouvelables sont, cette année : Pierre ALBERTINI, Georges CHEVALET et Christian LECUYER.

Nous faisons appel de candidats qui doivent adresser leurs candidatures motivées au siège de l'ANEPVV, 29, rue de SEVRES, 75006 PARIS.

Rappelons l'article 4.6 du règlement intérieur : **"Les candidats au CONSEIL d'Administration de l'ANEPVV sont présentés par leurs clubs respectifs dont le CONSEIL d'Administration a approuvé la candidature."**

La situation financière

Les clubs maltraités par la crise et la mauvaise saison, d'une part et d'autre part, la baisse des accidents ont diminué de manière significative les dépenses de réparation. Le CONSEIL étudie la possibilité de modifier à la marge les cotisations "accidents" des associations ou de procéder à un appel de cotisations "ristourné" pour 2013.

Les moteurs

Le CONSEIL décide d'acheter deux kits pour passer l'année 2013.

**La prochaine réunion du CONSEIL se tiendra le 11 janvier
à 9h30 rue de Sèvres.**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés la séance est levée vers 14h00.